

APPENDICE C

I

ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SUPPLÉMENTAIRE À L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (AINSI QU'UN ÉCHANGE DE LETTRES)

(Traduction)

Les Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique,

Ayant participé à l'élaboration de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ainsi qu'à un Protocole d'application provisoire, dont l'authenticité des textes a été établie par l'Acte final adopté à la fin de la Deuxième Session de la Commission Préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et l'Emploi, signé ce jour,

Conviennent par les présentes que l'Accord commercial, signé le 17 novembre 1938 par le Canada et les États-Unis d'Amérique et suivi d'un échange de notes, sera inopérant tant que le Canada et les États-Unis d'Amérique seront tous deux parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce aux termes de l'article XXXII dudit Accord.

EN FOI DE QUOI les représentants des gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, ont signé le présent Accord supplémentaire.

FAIT en double exemplaire, à Genève, ce trentième jour d'octobre mil neuf cent quarante-sept.

Pour le Gouvernement du Canada,

L. D. WILGRESS

Pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique,

WINTHROP G. BROWN